



3^{ème} trimestre 2023, N° 125

Normes, projets de normes	1-2
Validations AFNOR	3
Réglementation : France, Union européenne	4-5
Revue de presse – revue du net	6
Références bibliographiques avec table des matières, mots clés	annexe

ACTALIA Cecalait

Rue de Versailles - B.P. 70129
39801 POLIGNY CEDEX
FRANCE
www.cecalait.fr
www.actalia.eu



NORMES, PROJETS DE NORMES

Normes parues

LAIT ET PRODUITS LAITIERS	
ISO/TS 4985 Juillet 2023	LAIT ET PRODUITS LAITIERS Détermination de l'activité de la phosphatase alcaline – Méthode fluorimétrique sur microplaque
LAIT ECREME	
NF V04-156 Juillet 2023	LAIT ECREME Détermination de la teneur en matière grasse – Méthode acido-butyrométrique <i>Remplace NF V04-156 (02/2002)</i>
LAIT SEC ET PRODUITS A BASE DE LAIT SEC	
ISO 5537 Juillet 2023	LAIT SEC ET PRODUITS A BASE DE LAIT SEC Détermination du taux d'humidité (méthode de référence) <i>Remplace ISO 5537 (06/2004)</i>
MICROBIOLOGIE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE	
ISO 6888-1/A1 Septembre 2023	MICROBIOLOGIE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE Méthode horizontale pour le dénombrement des staphylocoques à coagulase positive (<i>Staphylococcus aureus</i> et autres espèces) – Partie 1 : Technique utilisant le milieu gélosé de Baird Parker – Amendement 1
ISO 6888-2/A1 Septembre 2023	MICROBIOLOGIE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE Méthode horizontale pour le dénombrement des staphylocoques à coagulase positive (<i>Staphylococcus aureus</i> et autres espèces) – Partie 2 : Technique utilisant le milieu gélosé au plasma de lapin et au fibrinogène – Amendement 1
PRODUITS ALIMENTAIRES	
FD V01-000 Juillet 2023	Analyse des produits agricoles et alimentaires – Terminologie <i>Remplace FD V01-000 (12/1999)</i>
STATISTIQUES	
NF ISO 5725-1 (X06-041-1) Août 2023	Exactitude (justesse et fidélité) des résultats et méthodes de mesure - Partie 1 : principes généraux et définitions <i>Remplace NF ISO 5725-1 (12/1994) + ISO 5725-1/AC1 (1998/02)</i>
ISO 5725-3 Juin 2023	Exactitude (justesse et fidélité) des résultats et méthodes de mesure – Partie 3 : fidélité intermédiaire et plans alternatifs pour les études collaboratives <i>Remplace ISO 5725-3 (12/1994) + ISO 5725-3/AC1 (2001/10)</i>
YAOURT	
ISO 9232/A1 Juillet 2023	YAOURT Identification des micro-organismes caractéristiques (<i>Lactobacillus delbrueckii</i> subsp. <i>bulgaricus</i> et <i>Streptococcus thermophilus</i>) - Amendement 1 : Inclusion des essais de performance des milieux de culture et des réactifs

Projets de normes

LAIT ET PRODUITS LAITIERS	
ISO/DIS 16756 Novembre 2023	LAIT ET PRODUITS LAITIERS Lignes directrices pour l'application de la spectrométrie par résonance magnétique nucléaire (NMR) dite pulsée (CPMG) pour le dosage de matière grasse
MATERIEL DE LABORATOIRE	
PR NF X15-206 Juin 2023	Sorbonnes de laboratoire – Seuils pour les essais de confinement et de vitesse

NORMALISATION

MICROBIOLOGIE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE

ISO/DIS 6887-1/A1 Octobre 2023	MICROBIOLOGIE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE Préparation des échantillons de la suspension mère et des dilutions décimales en vue de l'examen microbiologique – Partie 1 : règles générales pour la préparation de la suspension mère et des dilutions décimales – Amendement 1 : Exigences et recommandations sur l'utilisation d'une taille de prise d'essai plus grande pour les méthodes qualitatives
ISO/DIS 16140-2/A1 Octobre 2023	MICROBIOLOGIE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE Validation des méthodes - Partie 2 : Protocole pour la validation de méthodes alternatives (commerciales) par rapport à une méthode de référence – Amendement 1 : Révision de l'évaluation des données des études de comparaison de méthodes qualitatives, des calculs de RLOD de l'étude interlaboratoires ainsi que du calcul et de l'interprétation de l'étude de justesse relative, et ajout d'un protocole pour la détermination de la stérilité commerciale pour des produits spécifiques
ISO/DIS 16140-4/A1 Octobre 2023	MICROBIOLOGIE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE Validation des méthodes – Partie 4 : Protocole pour la validation de méthodes dans un seul laboratoire - Amendement 1: Validation d'une taille de prise d'essai plus grande pour des méthodes qualitatives
PRODUITS LAITIERS	
ISO/DIS 29981 Novembre 2023	PRODUITS LAITIERS Dénombrement des bifidobacteria présumés – Technique par comptage des colonies

VALIDATIONS AFNOR

Liste des méthodes alternatives d'analyses votées positivement par le Bureau Technique NF Validation lors de la session des 14 et 15 juin 2023.

Intitulé	Date	N° d'attestation	Description
RECONDUCTIONS DE VALIDATIONS			
RAPID'L.MONO DETECTION	Date validation : 07.09.1998 Reconduction le 15.06.2023 Fin de validation : 15.09.2027	BRD-07/04-09/98	Détection des <i>Listeria monocytogenes</i> et des <i>Listeria</i> spp. Tous produits d'alimentation humaine et échantillons de l'environnement de production
IRIS SALMONELLA	Date validation : 07.10.2011 Reconduction le 15.06.2023 Fin de validation : 07.10.2027	BKR-23/07-10/11	Détection des salmonelles Tous produits d'alimentation humaine et animale, et échantillons de l'environnement de production industrielle
EXTENSIONS DE VALIDATIONS			
THERMO SCIENTIFIC SURETECT SALMONELLA SPECIES PCR ASSAY	Date validation : 04.11.2013 Extension le 15.06.2023 Fin de validation : 04.11.2025	UNI-03/07-11/13	Détection des salmonelles Tous produits d'alimentation humaine, aliments pour animaux de compagnie et échantillons de l'environnement de production industrielle (hors environnement de production primaire)
THERMO SCIENTIFIC SURETECT CRONOBACTER SPECIES PCR ASSAY	Date validation : 03.12.2015 Extension le 15.06.2023 Fin de validation : 03.12.2023	UNI-03/11-12/15	Détection des <i>Cronobacter</i> spp. Poudres de lait infantile et échantillons de l'environnement de production industrielle
IQ-CHECK LISTERIA MONOCYTOGENES II	Date validation : 07.05.2005 Extension le 15.06.2023 Fin de validation : 07.04.2025	BRD-07/10-04/05	Détection des <i>Listeria monocytogenes</i> Tous produits d'alimentation humaine et échantillons de l'environnement de production industrielle
IQ-CHECK LISTERIA SPP.	Date validation : 24.05.2007 Extension le 15.06.2023 Fin de validation : 24.05.2027	BRD-07/13-05/07	Détection des <i>Listeria</i> spp. Tous produits d'alimentation humaine et échantillons de l'environnement de production industrielle

Les textes des attestations de validation, ainsi que la liste récapitulative, sont disponibles sur le site : <http://www.afnor-validation.org/afnor-validation-methodes-validees/methodes-agroalimentaire.html>

NOUVEAUTES DANS LA REGLEMENTATION : UNION EUROPEENNE

ADDITIFS

J.O.U.E. Série L du 3 octobre 2023 – Règlement (UE) 2023/2379 de la Commission du 29 septembre 2023 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil et l'annexe du règlement (UE) n° 231/2012 de la Commission en ce qui concerne l'additif alimentaire « tartrate de stéaryle » (E 483)
https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:L_202302379

A.O.P. / S.T.G. / I.G.P.

J.O.U.E. C 255 du 20 juillet 2023 – Publication d'une demande d'enregistrement en application de l'article 50, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1151/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires [Manteiga dos Açores (beurre) (AOP)]
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_2023.255.01.0010.01.FRA

J.O.U.E. L 186 du 25 juillet 2023 – Règlement d'exécution (UE) 2023/1531 de la Commission du 18 juillet 2023 enregistrant une dénomination dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Bulgarsko kiselo mlyako (produit laitier) (AOP)]
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_2023.186.01.0019.01.FRA

J.O.U.E. C 263 du 26 juillet 2023 – Publication d'une modification standard approuvée du cahier des charges d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée dans le secteur des produits agricoles et des denrées alimentaires, visée à l'article 6 ter, paragraphe 2 et 3, du règlement délégué (UE) n° 664/2014 de la Commission [Ser korycinski swojski (fromage) (IGP)]
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_2023.263.01.0155.01.FRA

J.O.U.E. C 264 du 27 juillet 2023 – Publication d'une demande d'enregistrement en application de l'article 50, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1151/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires [Requeijao da Madeira (produit laitier) (IGP)]
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_2023.264.01.0063.01.FRA

J.O.U.E. L 192 du 31 juillet 2023 – Règlement d'exécution (UE) 2023/1571 de la Commission du 24 juillet 2023 enregistrant une dénomination dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Bulgarsko byalo salamureno sirene (fromage) (AOP)]
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_2023.192.01.0011.01.FRA

J.O.U.E. C 287 du 16 août 2023 – Publication d'une demande d'enregistrement en application de l'article 50, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1151/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires [Ezine Peyniri (fromage) (AOP)]
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_2023.287.01.0022.01.FRA

J.O.U.E. C 288 du 17 août 2023 – Publication d'une demande d'approbation d'une modification non mineure d'un cahier des charges en application de l'article 50, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1151/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires [Pecorino Crotonese (fromage) (AOP)]
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_2023.288.01.0006.01.FRA

J.O.U.E. C 290 du 18 août 2023 – Publication d'une demande d'enregistrement en application de l'article 50, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1151/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires [Halitzia Tillirias (fromage) (IGP)]
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_2023.290.01.0057.01.FRA

J.O.U.E. C 303 du 28 août 2023 – Publication d'une demande d'enregistrement d'une dénomination en application de l'article 50, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1151/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires [Formatge Garrotxa Queso Garrotxa (fromage) (IGP)]
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_2023.303.01.0011.01.FRA

J.O.U.E. L 219 du 6 septembre 2023 – Règlement d'exécution (UE) 2023/1689 de la Commission du 30 août 2023 enregistrant une dénomination dans le registre des spécialités traditionnelles garanties [Twarog wedzony (fromage) (STG)]
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_2023.219.01.0004.01.FRA

J.O.U.E. L 219 du 6 septembre 2023 – Règlement d'exécution (UE) 2023/1690 de la Commission du 30 août 2023 approuvant une modification non mineure du cahier des charges d'une dénomination enregistrée dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Vorarlberger Alpkäse (fromage) (AOP)]
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_2023.219.01.0005.01.FRA

REGLEMENTATION

J.O.U.E. L 219 du 6 septembre 2023 – Règlement d'exécution (UE) 2023/1691 de la Commission du 30 août 2023 approuvant une modification non mineure du cahier des charges d'une dénomination enregistrée dans le registre des appellations d'origine protégées et des indications géographiques protégées [Vorarlberger Bergkäse (fromage) (AOP)]

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2023.219.01.0007.01.FRA

J.O.U.E. C 337 du 25 septembre 2023 – Publication d'une demande d'approbation d'une modification, au niveau de l'Union, d'un cahier des charges, conformément à l'article 50, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1151/2012 du Parlement européen et du Conseil relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires [Ser korycinski swojski (fromage) (IGP)]

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2023.337.01.0017.01.FRA

J.O.U.E. C 344 du 29 septembre 2023 – Publication d'une modification standard approuvée du cahier des charges d'une appellation d'origine protégée ou d'une indication géographique protégée dans le secteur des produits agricoles et des denrées alimentaires, visée à l'article 6 ter, paragraphes 2 et 3, du règlement délégué (UE) n° 664/2014 de la Commission [Cabrales (fromage) (AOP)]

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.C_.2023.344.01.0231.01.FRA

NOUVEL ALIMENT

J.O.U.E. L 194 du 2 août 2023 – Règlement d'exécution (UE) 2023/1582 de la Commission du 1^{er} août 2023 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 en ce qui concerne les conditions d'utilisation du nouvel aliment « sel de sodium de 3'-sialyllactose » produit avec des souches dérivées d'*Escherichia coli* BL21 (DE3)

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2023.194.01.0008.01.FRA

J.O.U.E. L 194 du 2 août 2023 – Règlement d'exécution (UE) 2023/1583 de la Commission du 1^{er} août 2023 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 en ce qui concerne les spécifications du nouvel aliment lacto-*N*-néotétrase (de source microbienne)

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2023.194.01.0013.01.FRA

PESTICIDES

J.O.U.E. L 224 du 12 septembre 2023 – Règlement (UE) 2013/1753 de la Commission du 11 septembre 2023 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de pyriproxyfène présents dans ou sur certains produits

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2023.224.01.0001.01.FRA

J.O.U.E. L 229 du 18 septembre 2023 – Règlement (UE) 2013/1783 de la Commission du 15 septembre 2023 modifiant les annexes II et V du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus de benzoate de dénatonium, de diurone, d'étoxazole, de méthomyl et de téflubenzuron présents dans ou sur certains produits

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2023.229.01.0063.01.FRA

REVUE DE PRESSE – REVUE DU NET**ADDITIFS****Re-evaluation of calcium carbonate (E 170) as a food additive in foods for infants below 16 weeks of age and follow-up of its re-evaluation as food additive for uses for all population groups**

<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903/j.efsa.2023.8106>

► Dans le cadre du suivi de cette évaluation, le groupe scientifique sur les additifs alimentaires et les arômes a été invité à évaluer la sécurité du carbonate de calcium (E 170) pour ses utilisations en tant qu'additif alimentaire dans les aliments pour nourrissons de moins de 16 semaines appartenant à la catégorie d'aliments 13.1.5.1 (Aliments diététiques pour nourrissons destinés à des fins médicales spéciales et préparations spéciales pour nourrissons) et dans les aliments destinés à la population générale. Le groupe scientifique a conclu qu'il n'y avait pas besoin d'une dose journalière admissible numérique (DJA) pour le carbonate de calcium et que, en principe, il n'y avait pas de problème de sécurité concernant l'exposition au carbonate de calcium en soi aux utilisations et niveaux d'utilisation actuellement signalés dans tous les groupes d'âge de la population, y compris les nourrissons de moins de 16 semaines. En ce qui concerne l'apport en calcium résultant de l'utilisation du E 170 dans les aliments pour la population générale et les nourrissons de < 16 semaines, le groupe scientifique a conclu qu'il ne contribue qu'à une petite partie de l'exposition alimentaire globale au calcium. Cependant, la présence inévitable d'aluminium dans le E 170 est préoccupante et doit être traitée. En outre, le groupe scientifique a conclu que les données techniques fournies étaient de nouvelles modifications des spécifications pour le E 170 énoncées dans le règlement (UE) n° 231/2012 de la Commission.

Follow-up of the re-evaluation of indigo carmine (E 132) as a food additive

<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903/j.efsa.2023.8103>

► Le groupe scientifique de l'EFSA sur les additifs alimentaires et les sources de nutriments ajoutés aux aliments a confirmé la dose journalière admissible de 5 mg/kg de poids corporel par jour pour le carmin d'indigo. Compte tenu de toutes les informations disponibles, le groupe scientifique a confirmé la dose journalière admissible de 5 mg/kg pc par jour pour les sels disodiques d'indigo carmin (E 132), répondant aux révisions proposées des spécifications (85 % minimum pour la matière colorante). Le groupe scientifique a conclu qu'il n'y avait pas de problème de sécurité pour l'utilisation des sels disodiques de carmin d'indigo (E 132) aux niveaux d'utilisation rapportés et a soumis des données analytiques.

CONTAMINANTS**Avis de l'Anses – Saisine n° 2016-SA-0268 du 1^{er} juin 2023**

<https://www.anses.fr/fr/system/files/BIORISK2016SA0268.pdf>

► Avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la mise à jour de la fiche de description de danger biologique transmissible par les aliments concernant *Aspergilli* et *Penicillia* producteurs d'ochratoxine A (OTA).

NOUVEL ALIMENT**Safety of 3'-sialyllactose (3'-SL) sodium salt produced by a derivative strain (*Escherichia coli* NEO3) of *E. coli* W (ATCC 9637) as a novel food pursuant to Regulation (EU) 2015/2283**

<https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.2903/j.efsa.2023.8224>

► Suite à une demande de la Commission européenne, le groupe scientifique de l'EFSA sur la nutrition, les nouveaux aliments et les allergènes alimentaires a été invitée à rendre un avis sur le sel de sodium du 3'-sialyllactose (3'-SL) en tant que nouvel aliment conformément au règlement (UE) 2015/2283, pour une utilisation notamment dans les préparations pour nourrissons et les préparations de suite. Le nouvel aliment, principalement composé de l'oligosaccharide de lait identique à l'homme (HiMO) 3'-SL (sel de sodium), et contenant également des sels de sodium d'acide sialique, de d-glucose, de d-lactose, de 3'-sialyllactulose et de 6'-sialyllactose et une petite fraction d'autres saccharides apparentés, est produit par fermentation par une souche génétiquement modifiée (*Escherichia coli* NEO3) d'*E. coli* W (ATCC 9637). Les informations fournies sur l'identité, le procédé de fabrication, la composition et les spécifications du nouvel aliment ne soulèvent pas de problèmes de sécurité. Le comité a conclu que le nouvel aliment est sûr dans les conditions d'utilisation proposées.

La Lettre de CECALAIT est éditée par ACTALIA Cecalait, B.P. 70129, 39801 POLIGNY CEDEX
ACTALIA : association. Président : Eric LESAGE ; Directeur : Thierry PETIT
Directeur de la publication : Thierry PETIT
Responsable de la rédaction : Carine TROUTET - E-mail : c.troutet@actalia.eu
Parution le 6 octobre 2023 - Publication trimestrielle
Impression : ACTALIA Cecalait, B.P. 70129, 39801 POLIGNY CEDEX – FRANCE
Tél. : 33.(0)3.84.73.63.20 - Télécopie : 33.(0)3.84.73.63.29
Dépôt légal : à parution
ISSN : 1298-6976
Prix : 11,30 € HT